

Face à un gouvernement sourd : tapons plus fort !

Au SNCL-FAEN nous nous battons résolument contre la politique éducative du gouvernement qui ne consiste pas à améliorer les conditions de réussite des élèves, ni les conditions de travail des enseignants. Il est clair que le seul but du gouvernement est de faire des économies par tous les moyens. Toutes les réformes entreprises par Darcos et Chatel sont emballées dans un joli paquet pédagogique, mais comme par hasard, permettent de supprimer massivement des postes. C'est le cas pour la réforme des lycées, pour celle de la formation et demain certainement pour celle sur les rythmes scolaires.

Malgré les mobilisations, le gouvernement reste sourd.

La défense de nos métiers passe par une organisation syndicale puissante, indépendante des pressions politiques et soutenue par ses adhérents.

En vous syndiquant massivement au SNCL-FAEN, vous permettez d'amplifier la mobilisation contre le démantèlement organisé du service public d'éducation. Chaque enseignant syndiqué fait payer à l'Etat 66% du montant de sa cotisation.

Montrons ensemble notre mécontentement en faisant payer le gouvernement !

Amplifions notre mouvement en renversant le rapport de force ! Aujourd'hui, chaque gréviste rapporte de l'argent à l'Etat (1/30 du traitement mensuel), faisons que demain en se syndiquant massivement, l'Etat soit obligé de payer.

Plus nous serons nombreux, plus nous aurons de chance de faire plier le gouvernement.

Ne rien faire, c'est être complice des mauvais coups portés au service public d'éducation. Rejoignez le SNCL-FAEN, adhérez !



Réforme des retraites : le gouvernement passe en force



*Plus de 2 millions de manifestants
le mardi 7 septembre, soyons
encore plus forts le 23 !*

Poursuivons la mobilisation !

Le SNCL Créteil appelle les personnels de l'Education nationale à participer encore plus nombreux à la grève et aux manifestations du

jeudi 23 septembre

Stagiaires : Procédure de reclassement.

"Reclasser" consiste à prendre en compte certains des services antérieurs pour le fonctionnaire titularisé dans un corps et qui a déjà effectué un certain nombre d'années au service de l'administration (comme non titulaire par exemple). Ceci évite à cet agent de recommencer sa carrière au premier échelon.

Les dossiers doivent être retournés au Rectorat avant le 15 novembre 2010.

(Vous pouvez les télécharger sur le site du Rectorat ou sur notre site rubrique « carrière »)

Adhérer au SNCL-FAEN, c'est aussi être informé sur l'évolution du métier.

Tous les quinze jours, retrouvez dans votre messagerie électronique nos bulletins télématiques.

Chaque mois, le bulletin national et tous les trimestres le bulletin académique.



L'info en direct sur nos sites internet :

<http://sncl.creteil.free.fr>

www.sncl.org

